

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

ARRONDISSEMENT
DE NOGENT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 10 mai, à 19h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 4 mai 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Monsieur Didier SALAÜN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Isabelle DUJARDIN, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Bruno POIGNANT à Mme Virginie PRADAL.
M. Etienne RENAULT à Mme Sylvie ROBY.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Sandrine VILLEMIN à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Laure MARCOCCIA-WARIN à Mme Isabelle DUJARDIN.
Mme Karine BASTIEN-COTARD à Mme Sandrine LALANNE.
M. Vincent PINEL à M. Robin ONGHENA.

Absents excusés :

Absents :

Mme BROCARD Nicole, M. GODARD Serge, M. BRAYARD Thierry.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2021DELIB0047 - DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION - COMPTE-RENDU

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, voici le compte-rendu des décisions prises par le Maire en exercice depuis la séance du 12 avril 2021 dans le cadre des délégations d'attributions qui lui ont été accordées par la délibération n°2020DELIB0149 du 17 décembre 2020, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2021DEC0029	30.03.2021	Contrat de maintenance N°1099/20068 conclu avec la Société INETUM pour le nouveau module GO Folio (dématérialisation des demandes d'urbanisme). Le montant annuel de la maintenance et des licences s'élève à 5 586.67 € HT pendant 3 ans																																										
2021DEC0030	30.03.2021	Marché de prestations de service relatif à une mission d'assistance au recrutement d'un poste de cadre conclu avec la société Michael Page sise 164 avenue Achille Peretti à Neuilly-sur-Seine (92200) pour un montant de 6500,00 € HT. Le marché public est conclu pour une durée maximale de 12 mois.																																										
2021DEC0031	01.04.2021	<p>Autoriser de sortie de l'inventaire du patrimoine de la Ville les biens mobiliers et matériels énumérés ci-dessous :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nº inventaire</th> <th>Libellé</th> <th>Compte</th> <th>Montant</th> <th>Valeur Nette compta ble</th> <th>Mdt/AN</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>04058</td> <td>MACHINE MISE SOUS PLI</td> <td>2188</td> <td>7 445.10</td> <td>0</td> <td>570/2004</td> </tr> <tr> <td>200600320</td> <td>MACHINE MISE SOUS PLI</td> <td>2188</td> <td>9 029.80</td> <td>0</td> <td>568/2006</td> </tr> <tr> <td>20110029</td> <td>PHOTOCOPIEUR IR 2525</td> <td>2188</td> <td>3 592.78</td> <td>0</td> <td>548/2011</td> </tr> <tr> <td>20110030</td> <td>PHOTOCOPIEUR IR2525</td> <td>2188</td> <td>3 592.78</td> <td>0</td> <td>548/2011</td> </tr> <tr> <td>20120077</td> <td>PHOTOCOPIEUR COULEUR MX3110</td> <td>2188</td> <td>6 735.00</td> <td>0</td> <td>991/2021</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td><td></td><td>30 395.46</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Nº inventaire	Libellé	Compte	Montant	Valeur Nette compta ble	Mdt/AN	04058	MACHINE MISE SOUS PLI	2188	7 445.10	0	570/2004	200600320	MACHINE MISE SOUS PLI	2188	9 029.80	0	568/2006	20110029	PHOTOCOPIEUR IR 2525	2188	3 592.78	0	548/2011	20110030	PHOTOCOPIEUR IR2525	2188	3 592.78	0	548/2011	20120077	PHOTOCOPIEUR COULEUR MX3110	2188	6 735.00	0	991/2021	TOTAL			30 395.46		
Nº inventaire	Libellé	Compte	Montant	Valeur Nette compta ble	Mdt/AN																																							
04058	MACHINE MISE SOUS PLI	2188	7 445.10	0	570/2004																																							
200600320	MACHINE MISE SOUS PLI	2188	9 029.80	0	568/2006																																							
20110029	PHOTOCOPIEUR IR 2525	2188	3 592.78	0	548/2011																																							
20110030	PHOTOCOPIEUR IR2525	2188	3 592.78	0	548/2011																																							
20120077	PHOTOCOPIEUR COULEUR MX3110	2188	6 735.00	0	991/2021																																							
TOTAL			30 395.46																																									
2021DEC0032	09.04.2021	<p>Approbation du projet d'avenant de changement de dénomination du marché relatif à la mission de coordination sécurité et protection de la santé pour la construction d'un gymnase et de sa salle annexe au parc des Sports des Maisons Rouges notifié le 20 octobre 2017 à la société TALFUMIER sise 14 rue du Gué à Choisy-en-Brie (77320), relatif au changement d'entité juridique de la société TALFUMIER qui par voie dissolution absorption devient la société INGENIERIE CHOISEENNE et suite à la prolongation du marché de travaux l'augmentation du marché cité ci-dessus.</p> <p>Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial du marché comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant HT du marché</th> <th>Montant de l'avenant n°1</th> <th>Nouveau montant HT du marché</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SOCIETE TALFUMIER</td> <td>12 360 €</td> <td>6 480 €</td> <td>18 840 €</td> </tr> </tbody> </table>		Montant HT du marché	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant HT du marché	SOCIETE TALFUMIER	12 360 €	6 480 €	18 840 €																																		
	Montant HT du marché	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant HT du marché																																									
SOCIETE TALFUMIER	12 360 €	6 480 €	18 840 €																																									

2021DEC0033	09.04.2021	<p>Marché ordinaire de prestations de service relatif à maintenance préventive et corrective des matériels des offices de restauration et des buanderies de la ville de Bry-sur-Marne De conclure avec la société RAGUENEAU, 17 rue Albert Einstein – Champs sur Marne à Marne-la-Vallée (77447), pour un montant global et forfaitaire annuel de 8 813 € HT pour la maintenance préventive et 140 € HT par le forfait déplacement et main d'œuvre de la maintenance corrective.</p> <p>Le marché s'exécute pour une durée initiale d'un an à compter de sa notification, il est renouvelable trois fois par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 4 ans.</p>
2021DEC0034	09.04.2021	<p>Contrat relatif a une prestation de conseils et expertises dans le cadre de l'organisation du Festival nautique conclu avec l'association Nautisme en Ile-de-France domiciliée au 3 route de Torcy à Vaires-sur-Marne (77360), moyennant le paiement de 500 euros TTC.</p> <p>Les prestations se dérouleront entre le 4 février 2021 et le 27 juin 2021, en plusieurs interventions, sur demande de la collectivité de Bry-sur-Marne (94360) et à raison de 10 heures d'accompagnement sur l'opération du Festival nautique.</p>
2021DEC0035	09.04.2021	<p>Déclaration sans suite d'une consultation passée en procédure adaptée selon l'article L.2123-1 du Code de la commande publique pour la maintenance et l'entretien des bulles de tennis au tennis club de Bry-sur-Marne. La présente consultation est déclarée sans suite pour cause d'infructuosité. Une nouvelle procédure sera relancée sous la même forme.</p>

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, et par 30 voix pour

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation des décisions du Maire ci-dessus

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 12 mai 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

